

Présents : Vanessa BARTHELEMY, Céline BELONY, Jean REMETTER, Philippe SCHAEFFER, Tom SCHAEFFER,
Excusés : Gérard BLANCHON, Yannick SCHAEFFER

Secrétaire de séance : Tom SCHAEFFER

Présentation APS par Arnaud et Delrue 5 Pour

Présentation de l'APS par les architectes

RGPD : Convention 2025 5 Pour

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités du département qui le souhaitent une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles. Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission et autorise le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

Renouvellement baux ruraux 5 Pour

Monsieur le Maire informe la nécessité de renouveler les baux ruraux au profit de :

- Monsieur PERNIN Nicolas pour les parcelles ZE 5 et ZC 14 pour une contenance de 1 ha 50 a 68 ca
- Monsieur VAUTRIN Christophe pour la parcelle ZE 4 d'une contenance de 2 ha 36 a 30 ca

Le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement des baux ruraux à MM. PERNIN Nicolas et VAUTRIN Christophe dans les mêmes conditions.

MMD : assistance technique réglementaire 5 Pour

Le conseil municipal décide de solliciter l'assistance technique du Conseil départemental de Meurthe et Moselle, dans le domaine d'assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant et dans le domaine d'assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant et approuve le versement de la cotisation annuelle due selon les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 2, au Conseil Départemental.

SIE : Rapport 2023 sur le prix et la qualité de l'eau potable 5 Pour

Le conseil municipal adopte les rapports sur le prix et le service d'eau potable pour l'exercice 2023.

ONF : Devis prestations encadrement 5 Pour

Le devis des prestations d'encadrement des entreprises d'exploitation forestière ainsi que pour le cubage et le classement des bois pour la saison 2024/2025 s'élève à 935.00 € HT soit 1 122.00 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis de l'ONF et autorise le maire à signer le devis.

ONF : contrats de service forestiers 5 Pour

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité que l'entrepreneur SARL Travaux Forestiers AIGUIER effectue les travaux sur les parcelles n° 2, 3, 4, 5, 6 et diverses ainsi que sur les produits accidentés éparses :

- Façonnage des grumes : 12.50 € HT / m³
- Débardage des grumes : 10.00 € HT / m³
- Câblage : 70.00 € HT/heure
- Sécurisation lots, abattage arbres

dont diamètre supérieur ou égal à 35 cm : 50.00 € HT/heure

ONF : coupes 2025 4 Pour – 1 Contre

Le conseil municipal :

- 1 - Approuve partiellement l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté.
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette suivantes : Parcelles 7a2, 8a2, 9a2, 10a2
- 3 – reporte en 2026 les coupes suivantes : Parcelle 22r
- 4 – Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025

☒ Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° n° 7a2, 8a2, 9a2, 10a2

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits (Houppiers et petits pieds) des unités de gestion 8a2 et 9a2 :

partage sur pied entre les affouagistes.

- désigne comme bénéficiaires solvables

- MM. SCHAEFFER Yannick, SCHAEFFER Philippe, REMETTER Jean
qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.

- décide de répartir l'affouage
 - par tête
 - par feu
 - moitié par tête, moitié par feu
- Fixe la taxe d'affouage à 25 €

Pour les autres produits (Houppiers et petits pieds) des unités de gestion 7a2 et 10a2 :

Vente en bloc et sur pied,

Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées En cas d'adjudication infructueuse de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire

CCTLB : Rapport d'activités 2023 5 Pour

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités des services de la CCTLB pour l'année 2023.

Demande de subvention voyage à l'étranger et classe découverte 5 Pour

Le Maire fait lecture d'un courrier du collège de Gerbéviller concernant un voyage pédagogique au Chili, prévu du 31 mars au 8 avril 2025, et par lequel il nous sollicite afin d'obtenir une subvention. Le conseil décide de ne pas attribuer une subvention au collège mais d'attribuer une somme de 70 € aux élèves de Franconville qui participeront au voyage et qui en feront la demande.

Le Maire fait lecture d'un courrier d'une habitante sollicitant la commune afin d'obtenir une subvention pour la participation de son enfant à la classe découverte organisée par l'école primaire de Gerbéviller.

Le conseil décide d'attribuer la somme de 70 € à Mme CHATEAU pour la participation de son fils Nathan à la classe découverte.

Chasse 5 Pour

Le bail se terminant le 31/03/2025, un appel d'offre sera lancé début 2025 pour attribuer le bail à une ACCA .

St Nicolas 5 Pour

Le vendredi 6 décembre 2024 à 18 h 30